

Elevage et coopération en Afrique tropicale

L'exemple du Sénégal

par A. L. N'DIAYE (*) et C. BA (**)

RESUME

Les auteurs montrent l'importance qu'il y a à encadrer le monde pastoral par un système de coopératives d'éleveurs s'appuyant de préférence sur la spécificité de la zoo-économie sénégalaise plutôt que de copier, comme c'est le cas actuellement, les structures coopératives propres aux productions végétales.

INTRODUCTION

Le Sénégal, récemment indépendant, situé en zone tropicale, tire ses principales ressources de l'agriculture. Mais celle-ci est dominée par les contraintes d'un milieu physique extrêmement sévère par endroits, ce qui conduit à une répartition des terres propices aux productions végétales et aux productions animales.

Par ailleurs, le fait colonial a contribué à développer le déséquilibre de cette agriculture en favorisant les productions végétales, plus particulièrement la culture de l'arachide, dans le cadre de la spécialisation des colonies par la métropole en vue de la fourniture de denrées agricoles tropicales.

Après l'indépendance, le Sénégal a continué à développer ces productions dans la direction tracée par le colonisateur tout en essayant d'augmenter celles-ci par l'amélioration des

techniques, le renforcement ou la création de structures nouvelles d'encadrement et d'assistance aux cultivateurs (CER, CAR, ONCAD) (***)).

Il lui a fallu attendre d'avoir vécu concrètement la détérioration des termes de l'échange pour s'orienter vers la diversification des spéculations.

Et c'est dans ce cadre qu'à l'heure actuelle on tente de développer les productions animales.

L'évolution de l'agriculture, de la colonisation à ces dernières années, essentiellement orientée vers la végétaliculture, avait créé ou renforcé sur le plan technique et économique un fossé énorme entre cultivateur et éleveur, entre productions végétales et productions animales.

Alors que le cheptel sénégalais représente une valeur estimée à près de 40 milliards F CFA (****), les productions animales ne représentent que 11 p. 100 du produit intérieur

(*) Docteur-Vétérinaire, Maître-Assistant. Institut des Sciences et Médecine Vétérinaire, Université de Dakar, Sénégal.

(**) Maître-Assistant, Département de Géographie, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Université de Dakar.

(***) CER : Centre d'expansion rurale; CAR : Centre d'animation rurale; ONCAD : Office National de Coopération et d'Assistance pour le développement.
(****) 100 F CFA = 2 FF.

brut contre 16 p. 100 pour les productions végétales (*).

Il est donc urgent, et c'est la préoccupation actuelle des responsables de l'élevage sénégalais, d'intégrer les productions animales et les éleveurs dans l'économie moderne.

Dans la recherche de solution à ce problème fondamental de développement, nous nous proposons de réfléchir ici sur une organisation des éleveurs dans un mouvement coopératif dynamique et adapté, parce que reposant sur les particularités du milieu aussi bien humain que physique.

Après avoir dégagé, dans une première partie, les aspects économiques et sociaux de l'élevage sénégalais, nous tenterons de définir, dans la seconde, les bases matérielles d'une coopération en milieu éleveur.

I. ASPECTS ECONOMIQUES ET SOCIAUX DE L'ELEVAGE AU SENEGAL

Dans cette étude nous ne traiterons que de l'élevage des Ruminants car pour les petites espèces (porc, volailles, etc.) les problèmes sont assez différents. L'élevage des grandes espèces est si complexe dans les zones arides qu'on le définit parfois comme de l'écologie appliquée.

Cela nous amène à étudier tout d'abord le milieu géographique avec ses deux composantes : physique et humaine.

A. MILIEU GEOGRAPHIQUE

a) Milieu biogéographique

Données climatiques. — Situé entre 12°20 et 16°40 de latitude N et 12°10 et 17°30 de longitude W, le Sénégal se trouve entièrement dans la zone tropicale.

Sur ces latitudes, l'élément fondamental de climat qui intervient dans les faits d'élevage est les précipitations. Leur quantité, leur réparti-

tion diminuent sensiblement du Sud au Nord. Les conditions de l'alimentation du bétail en eau et en herbe deviennent de plus en plus sévères du Sud vers le Nord, selon donc les domaines et secteurs climatiques.

Le domaine sahélien couvre le nord du pays depuis la frontière avec la Mauritanie jusqu'à une ligne reliant N'Dande à Matam — entre les isohyètes 300 mm au Nord et 500 mm au Sud —. La durée de la saison des pluies varie de 3 à 4 mois avec un maximum au mois d'août.

C'est le domaine de la steppe avec une strate ligneuse essentiellement à base d'épineux et une strate herbacée, pauvre en légumineuses et surtout composée de graminées de petite taille. Celles-ci forment sur les sols ferrugineux tropicaux non lessivés de belles prairies d'hivernage, rapidement desséchées dès novembre par la chaleur, la sécheresse et l'harmattan, caractérisant ce domaine.

Le domaine soudanien couvre les portions centrale et méridionale du pays entre les isohyètes 500 et 1.500.

La saison des pluies est plus longue, 4 à 6 mois. Les sols plus variés portent une végétation de savane avec une strate ligneuse de plus en plus élevée et dense vers le Sud et une strate herbacée à base de graminées de grande taille souvent pérennes.

Dans le bassin de la Gambie et au Sud de celle-ci, le milieu biologique (prolifération des glossines, tabanidés, etc.) limite les possibilités d'élevage de certaines espèces.

Le domaine sub-guinéen qui couvre la partie sud ouest de la Casamance est plus réduit.

C'est le plus arrosé du pays — 1.500 à 2.000 mm/an — mais on retrouve toujours les deux saisons nettement tranchées avec cependant une réduction de la durée de la saison sèche.

Les sols renferment de l'humus.

On y trouve une strate arbustive, composée d'arbres de taille moyenne à cimes plus ou moins jointives, qui domine un tapis herbacé essentiellement graminéen et plus ou moins dense selon les conditions édaphiques, mais largement entamé par l'homme.

(*) En 1970 le P.I.B. est de 190 milliards dont 51,31 milliards pour l'agriculture et l'élevage et 30,4 milliards pour l'agriculture.

Du fait de la sécheresse de ces dernières années, la production arachidière, qui était de 1.122.000 t. en 1965, est tombée à 788.800 t. en 1970.

Ces domaines climatiques déterminent ainsi deux grands secteurs de production agricole.

Secteur agropastoral. — Il englobe les domaines climatiques soudanien et sub-guinéen et constitue le grenier du pays. Le paysan y pratique, bien sûr, la culture de l'arachide. Depuis ces dernières années, avec le programme de diversification des cultures, sont apparues d'autres cultures industrielles (coton, riz) à côté des cultures vivrières traditionnelles (mil, niébé).

Ce secteur de grande culture convient moins bien à l'élevage car très souvent à une alimentation parfois insuffisante s'ajoute un parasitisme important favorisé par l'humidité et la chaleur. C'est là cependant qu'agriculture et élevage peuvent être associés.

L'élevage est sédentaire. Dans les troupeaux on trouve quelques zébus (*Bos indicus*), adaptés à la sécheresse mais très sensibles aux trypanosomes et surtout des taurins (*Bos taurus*) trypanotolérants, ou des types intermédiaires issus du croisement naturel zébu \times taurin (Djakoré). A côté des moutons et de la chèvre du Sahel sont exploitées des races à format réduit, mieux adaptées aux zones pluvieuses; ce sont le mouton et la chèvre Djalokés (du Foutah Djallon) qui seront avec le N'Dama (taurin), les seules races exploitées dans le domaine sud soudanais et sub-guinéen.

Secteur pastoral. — Il correspond au domaine climatique sahélien et couvre plus précisément le Ferlo, le Nord Boundou et la Vallée du Sénégal, du delta aux environs de Matam.

Dans ce secteur, la faible quantité des précipitations atmosphériques et leur répartition irrégulière sont la cause essentielle du caractère aléatoire de la production agricole. Dans une telle zone, seul l'animal permet la mise en valeur des terres en transformant les fourrages qui poussent naturellement en produits utilisables pour l'homme (lait, viande, force de travail, etc.). Aussi, est-ce la zone d'élevage par excellence qui supporte 2/3 des effectifs bovins et ovins-caprins (*).

(*) En 1970 ce cheptel est estimé à : 2.615.000 bovins, 2.700.000 ovins-caprins, 199.000 chevaux, 184.000 ânes, 65.000 chameaux et 168.000 porcs. (Direction de l'Élevage et des Industries Animales. Rapport annuel.)

L'élevage subit étroitement le rythme climatique. Les migrations qu'entraînent celui-ci sont dictées essentiellement par la recherche de pâturages et aussi et surtout par la recherche de l'eau.

On y exploite deux races de zébu (Zébu Gobra et zébu Maure) et des petits ruminants du type sahélien, hauts sur pattes, représentés par :

- le mouton Maure avec ses 2 variétés (poil ras, poil long);
- le mouton Peul;
- la chèvre bariolée.

Ainsi les traits dominants de ce milieu biogéographique sont :

- L'existence de domaines climatiques parfaitement définis qui constituent des milieux biologiques homogènes conditionnant les activités agricoles;
- L'existence de deux secteurs de productions bien distincts.

— Un secteur agropastoral, à élevage sédentaire où le propriétaire d'animaux est avant tout cultivateur. Faible zone de production, il renferme les plus grands centres de consommation.

— Un secteur essentiellement pastoral où les cultures se réduisent à la production de petites quantités de produits vivriers et où le propriétaire consacre toute sa vie à son troupeau.

b) Milieu humain

Le développement de l'économie d'élevage au Sénégal est resté longtemps bloqué par les techniques pastorales traditionnelles et le commerce de traite colonial. Ce n'est que depuis quelques dizaines d'années, avec l'augmentation de la demande (intérieure et extérieure) en produits d'élevage, que s'amorce un déblocage. On perçoit alors toutes les difficultés auxquelles se heurtent les éleveurs en quête de structures nouvelles leur permettant de s'insérer au mieux dans l'économie monétaire actuelle du Sénégal.

Élevage et commerce colonial de traite

L'élevage a toujours été une activité peu intéressante pour le système d'exploitation

coloniale. Le gros du cheptel constitue un capital immobilisé par les Peul. Rapidement, l'économie d'élevage est donc devenue marginale, marginales aussi les cultures vivrières traditionnelles (mil, fonio, niébé, riz), face à la spéculation arachidière.

La faible pénétration de l'économie monétaire joue comme cause et conséquence de la limitation des ventes du bétail sur pied ou de viande chez les pasteurs Peul. L'économie coloniale, à ce niveau, s'est conjuguée avec la mentalité traditionnelle du nomade pour limiter l'importance économique de l'élevage. Chez les sédentaires (Diola, Sérér, Wolof), la marginalité de l'élevage se confirme encore par la contribution d'un capital bétail immobile à partir de la vente de produits agricoles.

L'utilisation de quelques animaux (bœufs, chameaux, ânes) comme moyen de transport, bien qu'existant, était trop faible et peu rentable dans le cadre d'une économie de prélèvement.

Elevage et système agricoles

Dans les systèmes agricoles de type traditionnel, élevage et agriculture sont généralement dissociés. A l'exception des Sérér, détenteurs de gros troupeaux de bovins, l'animal n'est pratiquement pas associé au champ. La dissociation de ces deux types d'activités ne gênait nullement le système colonial qui s'accommodait bien des techniques culturales extensives dans le domaine arachidier, mais pas d'une économie agricole intégrée, trop évoluée pour des colonisés.

L'utilisation de l'animal se limitait à des contrats de fumure entre agriculteurs et éleveurs Peul (*).

L'extension des superficies cultivées a réduit de beaucoup les parcours.

Le développement récent de la culture attelée a cependant impulsé la vente du bétail de trait (bœuf de labour ...).

Evolution des centres de consommation

Le marché des produits de l'élevage se

(*) Pendant la saison sèche, le paysan fait fumer ses champs par les animaux des Peul. En contre partie ceux-ci reçoivent des grains (mil) ou du sucre, soit de l'argent (taux variable selon les régions). La vente du lait est assurée par et pour le Peul.

caractérise par son anarchie tant au niveau des structures que des prix et des agents économiques. Les centres de consommation, en l'occurrence les villes, sont d'anciennes escales de traite ou des ports. Ils ont pu se développer grâce aux infrastructures de transport et de commerce conçues surtout pour la commercialisation de l'arachide. Du point de vue de l'élevage, la plupart des escales ferroviaires étaient et demeurent des marchés où transite le bétail (bovins et petits ruminants). Le plus gros centre de consommation reste l'agglomération dakaroise (1).

L'éloignement des zones de production par rapport aux centres de consommation impose aux éleveurs, surtout les Peul, des migrations saisonnières. Ceux-ci, pendant la saison sèche, se rapprochent de ces centres (Bassin arachidier, Cap-Vert) afin de commercialiser surtout le lait. Les déplacements ont donc un sens Est-Ouest : Région du Fleuve et zone pastorale vers les villes du Bassin arachidier (Louga, Diourbel, M'Backé, Thiès, Kaolack, ...) et la région du Cap-Vert (Grand Dakar) Région du Fleuve et du Sénégal Oriental vers la Casamance (Kolda, Sédhiou, Bignona et surtout Ziguinchor).

La distance intervient alors comme un facteur de baisse de la qualité d'un bétail pratiquement voué à la marche.

B. TYPES ACTUELS D'ELEVAGE. IMPORTANCE ECONOMIQUE ET SOCIALE

Des caractéristiques du milieu que nous avons dégagées, il ressort que l'élevage n'a pas la même importance dans tous le pays et que les productions d'origine animale n'y sont pas organisées de manière uniforme.

On distingue trois modes de production :

a) L'élevage moderne

C'est la forme de production la plus évoluée et partant la dernière née. En dehors des centres de recherches, elle a fait son apparition avec la création du ranch de Doli par la SERAS (Société d'exploitation des ressources animales du Sénégal) et la mise en place d'un atelier d'embouche par « Nutrisénégal » à Bambylor, non loin de Dakar.

Il s'agit de sociétés qui exploitent uniquement des bovins. Elles achètent des animaux mâles d'un âge et d'un format définis, les soumettent à un mode d'entretien amélioré par rapport aux conditions traditionnelles. Pour Doli, c'est sur *pâturage naturel*, mais avec utilisation rationnelle des parcours grâce à une répartition judicieuse des points d'eau et à la constitution de réserves fourragères sous forme d'herbe sur pied. A Bambylor, on réalise l'exploitation intensive par l'embouche, en « Feed-lot », l'alimentation étant à base de sous-produits agro-industriels (coque d'arachide mélassée, issues de meunerie, etc.).

Si de telles unités de production peuvent servir d'exemple de ce qui peut être fait dans l'amélioration de l'élevage en zone aride et apporter des profits appréciables aux promoteurs, leurs incidences économiques et sociales sur l'élevage et les éleveurs restent encore faibles.

En effet, sur le plan économique, Doli est conçu pour exploiter annuellement 10.000 têtes, effectif que le ranch n'a pas encore atteint et qui représente moins de 1/10 des abattages bovins contrôlés dans le pays (*).

Quant à Nutrisénégal, ses effectifs sont encore plus réduits, mais aussi et surtout, compte tenu du mode de production d'une part, du pouvoir d'achat de la masse des consommateurs d'autre part, un faible tonnage de la viande de Bambylor est commercialisé sur place; c'est un produit avant tout d'exportation.

Quant à l'incidence sociale en direction des éleveurs, elle se réduit, pour Bambylor, au recrutement de quelques bergers Peul et à l'achat annuel des effectifs dont le ranch a besoin. Ceux-ci sont fournis en majorité par la SERAS et les Dioulas qui approvisionnent le marché de Dakar.

En ce qui concerne Doli, cette même incidence semble plus importante, mais reste tout de même modeste. La conception de l'opération qui n'est ni plus ni moins qu'une division du travail tend à faire des éleveurs traditionnels des naisseurs; le véritable problème est d'amener cet éleveur à améliorer son mode de

production, à faire du ranching, soit à l'échelon individuel (ce qui semble difficile) soit à l'échelon d'un groupe.

b) L'élevage sédentaire

Ce mode d'exploitation se rencontre dans le secteur agropastoral où de plus en plus on tente de développer l'association agriculture élevage, activités complémentaires dans le travail de la terre. Le plus souvent, tous les troupeaux d'un village sont confiés à un berger Peul recruté pour la conduite des animaux. Là le problème du gardiennage des troupeaux se pose surtout en saison de pluies, où les divagations d'animaux dans les champs sont sources de conflits parfois sanglants. Le matin, le berger rassemble les animaux qui lui sont confiés, les conduit toute la journée pour rentrer au crépuscule. Ils passent la nuit dans des parcs, des enclos ou simplement attachés chacun à un piquet planté dans une jachère pour la fumure.

Ainsi, les animaux vivent en permanence à proximité du village. Les propriétaires sont donc fixés, ce qui est un élément favorable à leur organisation immédiate.

c) L'élevage « transhumant »

On a considéré ce mode d'élevage comme nécessaire à l'équipement économique des régions désertiques. Il consiste en une oscillation annuelle des troupeaux entre la zone sahélienne, sèche, pauvre en eaux, riche en pâturage, où les animaux sont conduits juste avant les premières pluies et les zones à points d'eaux permanents (cours d'eau, puits, forages, ...) où ils séjournent en saison sèche. Pendant la saison des pluies, l'existence de nombreuses mares pouvant assurer l'abreuvement des troupeaux conduit à une dispersion des troupeaux alors qu'en saison sèche ceux-ci sont concentrés autour des points d'eau.

Ainsi, le point de départ de la transhumance est la recherche de l'eau. Mais il arrive que le manque d'herbe, à la suite de feux de brousse, de pluies insuffisantes ou mal réparties, dicte un départ précoce des troupeaux.

Un troisième facteur, la recherche des débouchés autour des grands centres pour la commercialisation des produits laitiers, est à

(*) En 1965, pour 115.974 abattages de bovins contrôlés, le Service de l'Elevage et des Industries animales les estime à 181.000 têtes.

l'origine de certaines migrations en direction surtout du bassin arachidier.

Cet élevage est essentiellement entre les mains des Peul qui sont le groupe ethnique dominant chez les éleveurs. Tous ceux qui se sont penchés sur eux (explorateurs, sociologues, zootechniciens) témoignent de l'intérêt qu'ils portent aux animaux et principalement aux bovins. D'aucun ont même reconnu l'existence d'une certaine symbiose entre le Peul et son troupeau bovin : l'homme conduisant sa vie durant l'animal à la recherche de points d'eau et de pâturage et recevant en retour lait, beurre et viande.

En général, le Peul est propriétaire des animaux qu'il conduit. Les troupeaux sont de taille plus importante qu'en zone sédentaire.

On peut dire, sans exagérer, que de l'étude de ces différents types d'élevage il apparaît qu'aucun ne présente à la fois l'importance économique et sociale qu'il devient essentiel et urgent de leur conférer. Comblent le retard de l'organisation et du développement du monde pastoral sur celui des cultivateurs devient urgent, et, déjà en 1960, Abdoulaye FALL, vétérinaire africain sénégalais, notait dans un rapport de tournée : « l'effort de progrès porté sur le monde cultivateur commence à prendre aux yeux des éleveurs un caractère discriminatoire. Le Peul se considère comme un refoulé qui n'a droit à rien » (2).

Un tel développement pose des problèmes à la fois techniques et humains dont la solution passe nécessairement par l'organisation des éleveurs. La mise en place d'un mouvement coopératif bien conçu doit pouvoir y conduire.

II. BASES MATERIELLES ET TECHNIQUES D'UNE COOPERATION EN MILIEU ELEVEUR

La solution des problèmes complexes et difficiles posés par un milieu éleveur en pleine mutation nécessite un encadrement, qui, du reste, a été tenté. Comme pour les agriculteurs, des coopératives d'éleveurs ont été créées depuis une vingtaine d'années. Leur nature, leur nombre, leur répartition, leur efficacité ont fait et font encore l'objet d'un débat

souvent mal maîtrisé, mais essentiellement axé sur la promotion de l'éleveur (*).

Quel est le bilan de cette coopération ?
Quelles sont les perspectives qui s'en dégagent ?

A. BILAN DE LA COOPERATION EN MILIEU ELEVEUR

a) Histoire du mouvement

Les premières tentatives d'organisation des producteurs ont été faites à partir des années 1950 par les services de l'Élevage (**). La création du premier groupement pré-coopératif en avril 1950 à Birkelane, dans le bassin arachidier, fut suivie de celle d'un marché périodique, en 1952, à Penda Yayaké (Département de Dagana, Région du Fleuve). Ce fut alors une longue période d'hésitations et de tâtonnements. A partir de 1960 naquirent les premières Associations d'Intérêt Rural (A.I.R.) et coopératives d'éleveurs dont la plupart étaient des coopératives artisanales de bouchers (Saint-Louis, Kaolack).

La politique officielle de résorption du commerce de traite par la multiplication systématique des coopératives agricoles fit école chez les éleveurs. Actuellement, la situation se résume dans le tableau ci-après (p. 439).

b) Résultats obtenus

Les coopératives d'éleveurs sont calquées sur les coopératives agricoles. L'anarchie dans leur création et leur implantation, la mauvaise gestion par un personnel non qualifié et issu presque toujours de familles influentes, l'absence de démocratie sont autant de facteurs limitants communs.

En effet, la faiblesse du mouvement coopératif en milieu éleveur réside dans trois séries de données : techniques, sociologiques, économiques.

Le volume des transactions est généralement faible du fait de l'irrégularité non seulement

(*) La Direction de l'Élevage et des Industries Animales comporte une division « Promotion de l'Éleveur » chargée de l'étude des problèmes humains de l'élevage sénégalais.

(**) La lettre 136/EL/IA du 10 mai 1949. La Direction de l'Élevage jetait alors les premières bases d'une organisation propre des éleveurs en coopératives.

Nombre et répartition des coopératives d'éleveurs en 1971

| R é g i o n s | Nombre de coopératives | Nombre d'adhérents | Parts sociales en F CFA |
|--------------------|------------------------|--------------------|-------------------------|
| Cap-Vert | 2 | 170 | 241 000 |
| Casamance | 6 | 122 | 1 165 000 |
| Diourbel | 37 | 2 071 | 2 293 000 |
| Fleuve | 9 | 1 052 | 1 730 000 |
| Sénégal - oriental | 15 | 867 | 1 087 000 |
| Sine - Saloum | 14 | 1 948 | 1 678 000 |
| Thies | 3 | 125 | 305 000 |
| Total - Sénégal | 86 | 6 355 | 8 500 000 |

(Renseignements fournis par la Direction de l'Elevage et des Industries Animales, division : promotion de l'Éleveur).

des livraisons d'animaux, mais encore des prix pratiqués de façon toujours traditionnelle. L'absence de crédit, contrairement à ce qui a lieu en milieu agricole, fait que les coopératives ne remplissent qu'une seule de leurs fonctions : celle de collecte à partir de points de vente d'animaux. Les ventes, au lieu de s'opérer au siège même de la coopérative, se font le plus souvent dans des points de rassemblement de troupeaux. L'exemple le plus caractéristique est celui des coopératives implantées en milieu Peul où la mobilité de l'habitat limite la rationalisation des opérations.

Ce dernier phénomène est étroitement lié aux données d'ordre sociologique. La dispersion des éleveurs (surtout dans le Nord du Sénégal) favorise, en effet, l'isolement, l'individualisme et l'analphabétisme, trois phénomènes qui pratiquement sont en contradiction avec toute organisation coopérative.

Les aspects économiques du problème sont encore plus complexes et plus lents à résorber. Le poids des circuits commerciaux traditionnels et des réflexes économiques des éleveurs pèse encore lourdement sur la commercialisation des produits de l'élevage. Les intermédiaires (dioula, téfanké, chevillards) concurrencent fortement les coopératives, et, dans bien des régions du Sénégal (Régions administratives de Diourbel et du Fleuve), contrôlent encore les transactions. Les éleveurs, par ailleurs, du fait même des modalités « dramatiques » de leur insertion dans l'économie monétaire, manquent le plus souvent de besoins (*).

L'inégalité de développement entre coopé-

ratives d'éleveurs d'une part, la liaison très faible entre centres de production et centres de consommation, de l'autre, sont entretenues par l'inexistence d'infrastructures de transport et de commerce adéquates. Les coopératives d'éleveurs se servent mal de ces infrastructures conçues et réalisées pour la commercialisation des produits d'origine végétale. C'est ce qui explique, du reste, la mauvaise répartition actuelle des coopératives d'éleveurs : 46 se trouvent dans les zones d'élevage fondamentales (Fleuve et Diourbel), mais 40 dans la zone arachidière.

B. CHANCES DE REUSSITE D'UN MOUVEMENT COOPERATIF EN MILIEU ELEVEUR

L'allure à laquelle les coopératives d'éleveurs ont été créées depuis les années 1960 n'a pas été de nature à favoriser une organisation efficace. La centralisation de l'encadrement coopératif par l'Office National de Coopération et d'Assistance pour le développement (ONCAD), si elle a eu des effets positifs sur l'impulsion du mouvement coopératif en général, n'a pas souvent abouti à une appréciation correcte des problèmes spécifiques posés par les coopératives d'éleveurs. La solution de ceux-ci comporte des données techniques et humaines sur lesquelles nous voudrions insister.

(*) « Pourquoi vendre notre bétail étant donné que nos besoins de pasteurs sont limités, contrairement à ce qui a lieu chez les Wolof » disent généralement les Peul.

a) Solutions techniques

Il s'agit en substance de l'amélioration des conditions techniques de l'élevage.

En secteur pastoral, si les efforts actuels de l'agriculture et de l'élevage, une fois réalisée et généralisée, constituera une donnée technique révolutionnaire fondamentale. L'intensification des systèmes agricoles en sera renforcée par l'utilisation systématique de la force de l'animal et l'introduction de la fumure. En revanche, l'alimentation de l'animal en sera améliorée.

Il est possible d'y développer une exploitation rationnelle des troupeaux grâce à une composition judicieuse de ceux-ci, et à l'utilisation d'une alimentation complémentaire à base de sous-produits agro-industriels disponibles, (de brasserie, de sucrerie, de rizerie, ...). Bien sûr, cette association sera menée en fonction non seulement du système agricole en vigueur mais encore des types de civilisation agraire et des données générales du marché.

En secteur agro-pastoral, l'association de solution des problèmes posés par l'eau et les pâturages (forages, puits, protection contre les feux de brousse) sont continués et intensifiés, les migrations pastorales pourront sinon disparaître, du moins s'amortir. C'est tout le problème, fort complexe, de la sédentarisation et des possibilités de charge des pâturages que n'ont pu résoudre jusqu'à présent les nombreux forages et puits implantés en zone pastorale. Le mouvement coopératif pourrait alors être mieux contrôlé et plus efficace, si les pasteurs actuels, en l'occurrence les Peul, trouvaient moins d'occasions de se déplacer et moins de terrains démesurés pour conserver d'énormes troupeaux.

Certes, actuellement le taux de commercialisation des troupeaux est faible aussi bien en zone sédentaire qu'en zone pastorale. Mais il ne faut pas perdre de vue que ce taux est en parfait équilibre avec le croît actuel du troupeau. Augmenter la commercialisation sans augmenter parallèlement le croît est dangereux car très rapidement on entamera ce précieux capital bétail.

Mais toutes ces actions sont vouées à l'échec si on ne tient pas compte, comme on l'a trop souvent fait, des particularités et de la diversité des hommes pour qui « on aménage ».

b) Solution humaine

L'intégration des éleveurs dans les circuits économiques du pays doit faire d'eux des producteurs de denrées d'origine animale et des consommateurs de biens divers, notamment d'équipement.

Faire des éleveurs des consommateurs de biens, en particulier d'équipement, tend à leur créer des besoins, donc à développer leurs conditions matérielles de vie. Quelles que soient les modifications heureuses apportées au milieu, on fera difficilement disparaître les migrations des troupeaux en zone pastorale, mais il est possible de réduire leur ampleur et de leur donner une certaine régularité dans le temps et dans l'espace.

Si on arrive à fixer la famille de l'éleveur à l'intérieur d'un terroir, il sentira alors la nécessité de posséder un logis utilisable pendant un temps suffisamment long pour justifier sa construction et son équipement. A l'intérieur de ce périmètre, la famille vivra fixée; les troupeaux et leurs bergers, en fonction des ressources en eaux et en herbe, se déplaceront selon un itinéraire défini. C'est, à une échelle très agrandie, l'élevage en ranching.

Mais, parallèlement à cette création de besoins qui conduira à un taux de commercialisation plus grand du bétail, il faudra, grâce à l'amélioration technique, augmenter le croît du troupeau, mais aussi mettre en place des structures permettant l'écoulement régulier et de manière rentable des produits de l'élevage. Ce sera, bien entendu, une des activités essentielles de la coopérative.

Ces coopératives, pour remplir pleinement leur rôle, c'est-à-dire être des instruments à la disposition des éleveurs, seront conçues de manière telle que les éleveurs eux-mêmes puissent les faire fonctionner, les utiliser.

On doit arriver à créer des structures à la hauteur des hommes auxquels elles sont destinées. Cela signifie que sur le plan de l'administration et surtout de la gestion une confiance plus grande, donc une liberté plus large doit être laissée aux coopérateurs. C'est le lieu de souligner, ici aussi, le rôle particulièrement important que peut jouer l'alphabétisation des masses rurales dans les langues nationales.

Une aide et un encadrement de ces coopératives sont nécessaires, mais sous des formes différant de celles qui existent à l'heure actuelle. Leur faiblesse réside dans l'utilisation d'un mode uniforme d'encadrement aussi bien des coopératives agricoles que des coopératives d'éleveur et leur tendance à se substituer aux coopérateurs pour faire le travail au lieu de le leur apprendre et surtout de les éduquer en leur faisant connaître les principes et le fonctionnement des coopératives.

Le service de l'Élevage et des Industries Animales qui a vocation d'intervenir en milieu éleveur est tout naturellement indiqué pour jouer ce rôle (*). Il dispose de cadres qui, cela est très important, connaissent parfaitement la psychologie de l'éleveur pour avoir pendant longtemps vécu à ses côtés. Informés de leurs problèmes, ils jouissent en outre de leur confiance. L'action des cadres de ce service sera complété ou prolongé par des vulgarisateurs qui seront des éleveurs choisis et formés. Ce choix repose sur l'influence qu'ils pourront exercer sur le groupe, mais surtout leur disponibilité et leur réceptivité vis-à-vis des techniques nouvelles. Une fois sa formation achevée, ce vulgarisateur, obligatoirement, retournera dans le groupe pour y servir d'élément catalyseur de l'action du service de l'Élevage, chargé de l'encadrement.

De par la nature de ses attributions — protection sanitaire et exploitation des ressources animales — le service de l'Élevage contribuera à rendre dynamiques les structures ainsi créées en leur trouvant des activités concrètes.

Sur le plan sanitaire, l'intervention de l'État reposera sur une structure bien définie, ce qui, dans la prophylaxie collective, renforce l'efficacité des interventions, réduit les dépenses grâce à une rationalisation plus poussée des programmes d'action. Comme cela se fait actuellement dans certaines coopératives du Sénégal Oriental, la constitution de dépôts de médicaments, de denrées destinées à l'alimentation animale (compléments minéraux, aliments du bétail...) peut se généraliser, procurant ainsi à la coopérative des ressources. Ainsi, le moment ne serait plus loin où il serait possible

d'envisager la participation financière des coopératives aux campagnes de prophylaxie, ce qui soulagerait ainsi l'État, sans que cela entraîne des dépenses supplémentaires pour l'éleveur.

Sur le plan de l'exploitation des ressources animales, la coopérative trouvera un domaine de choix pour mener des activités lucratives. Pourvoir en animaux les besoins du programme agricole annuel (**), assurer la commercialisation des produits d'origine animale seront les activités dominantes. A cet égard, même si actuellement le Sénégal compte environ 90 coopératives d'éleveurs regroupant près de 7.000 adhérents et dont le montant des parts sociales libérées s'élève à 8.500.000, il faut reconnaître que le mouvement coopératif en milieu éleveur a été un échec, parce que constitué d'organismes figés.

La meilleure illustration de cet échec est fournie par l'approvisionnement en animaux du ranch de Doli. Conçu pour régulariser le commerce des animaux de boucherie, Doli devait être le débouché naturel des coopératives. En raison de l'inexistence de celles-ci ou de leur manque d'activité, la SERAS, pour acheter des animaux, est réduite à se plier aux méthodes traditionnelles, utilisant les services de démarcheurs pour contacter les éleveurs.

L'approvisionnement de l'usine laitière de Saint-Louis est une seconde illustration de l'inutilisation des coopératives d'éleveur, existant dans la zone d'emprise du complexe.

Le ramassage du lait se fait par du porte à porte, dans l'ignorance complète des organisations d'éleveurs qui ont dû précéder l'implantation de l'usine.

Par contre, au Sénégal oriental où existent des coopératives dynamiques, une bonne partie de l'approvisionnement en bœufs du programme agricole est assuré par celles-ci ainsi que les ventes d'animaux d'élevage à des clients étrangers. C'est là la vocation de toutes

(*) Par décision ministérielle, l'encadrement des coopératives d'éleveur vient d'être enlevé à l'ONCAD au profit de la Direction de l'Élevage et des industries animales.

(**) Programme annuel de planification de la fourniture et de l'utilisation du matériel agricole en milieu paysan (engrais, fongicides, instruments, animaux de trait, vivres de soudure, semences sélectionnées, etc.). Ces opérations sont menées sous la responsabilité de l'ONCAD bien que de nombreux autres services y participent.

les coopératives d'éleveurs et elles peuvent et doivent toutes atteindre cet objectif. Car c'est à ce moment, et à ce moment seulement, qu'elles disposeront de suffisamment de fonds capables de servir de garantie pour l'accès des éleveurs au crédit. A partir de là, l'équipement du monde pastoral sera possible en même temps que la diversification de ses activités : troupeaux d'embouche, poulaillers, ruchers, ... de la coopérative.

Les animaux, quel que soit leur nombre, ne peuvent constituer, aux yeux des organismes de crédit, une garantie suffisante. Il faut donc que les coopératives, par leur dynamisme et leur travail, arrivent à se créer des fonds nécessaires à leur propre développement.

La relance des coopératives doit être fonction des centres d'activités. Plus que tout autre critère, l'implantation dépendra de l'efficacité du travail que la coopérative serait amenée à fournir; ici peu importe le nombre, l'essentiel est le volume des affaires à traiter. Aussi est-il préférable dans un premier temps, d'avoir des coopératives en nombre limité, mais à activités polyvalentes qui par la suite pourront être éclatées. Plutôt que la mise en place de coopératives en nombre très élevé, l'accent doit être mis d'abord sur leur viabilité dont la seule illustration concrète est le bilan en fin de gestion.

Enfin, toujours dans le souci de dynamiser ces structures, il convient de donner aux

coopératives d'éleveurs un rôle de consommation qui, bien sûr, ne s'entend que dans le cadre d'un élevage amélioré. Ici il s'agit beaucoup plus de l'amélioration des conditions de vie de l'éleveur que de l'élevage à proprement parler. Le Peul, tant qu'il effectue ses migrations, se contente, faute de mieux, des productions de son troupeau, essentiellement du lait. Fixé, ses conditions de vie et partant son alimentation changeront radicalement. Là aussi, la coopérative doit arriver à satisfaire ses besoins nouveaux.

CONCLUSION

Le but visé dans cette étude est de montrer l'importance du problème de l'encadrement du monde éleveur.

Un mouvement coopératif bien conçu, parce que adapté aux particularités du milieu, peut constituer une voie intéressante de recherche.

Cela nous a conduits, après avoir dégagé les caractéristiques du milieu, à faire une étude critique de l'encadrement qui existe actuellement et, à partir de ses faiblesses, à esquisser les bases d'un mouvement plus dynamique.

Notre objectif sera pleinement atteint dans la mesure où, autour de ce document, s'organisera une saine réflexion capable de combler le fossé grandissant entre économie agricole et économie d'élevage.

SUMMARY

Animal husbandry and cooperation in tropical Africa with reference to Senegal

The authors show that it is necessary to organize for agricultural population a system of stock-breeder co-operatives leaning on specificity of senegalese zoo-economy rather than to copy, as this is the case now, co-operatives structures peculiar to plant productions.

RESUMEN

Cría y cooperación en Africa tropical. El ejemplo de Senegal

Los autores muestran que se necesita organizar para el mundo pastoral un sistema de cooperativas de ganaderos apoyandose sobre la especificidad de la zoeconomía de Senegal en lugar de copiar, como eso es el caso actualmente, las estructuras cooperativas propias a las producciones vegetales.

BIBLIOGRAPHIE

1. LY (Bocar). *L'économie de la viande dans la région du Cap-Vert*. Thèse Doctorat 3^e cycle. Faculté des Lettres et des Sciences humaines. Université de Dakar, 1971.
2. *Rapports de la Direction de l'Elevage et des Industries Animales*. Dakar, 1960.